

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 930)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 60

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National
à l'amendement n° 11 de M. Di Filippo

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.